DU Sciences de la vie et de la Terre

Parcours

Parcours 1 : étudiants au cursus antérieur de Sciences de la vie – Physiologie/Biochimie/Biologie cellulaire
Parcours 2 : étudiants au cursus antérieur de Sciences de la vie –Biologie des organismes/Ecologie
Parcours 3 : étudiants au cursus antérieur de Sciences de la Terre et de l'univers

Objectifs de la formation

La réussite au concours externe du CAPES de Sciences de la Vie et de la Terre est conditionnée par la maîtrise de connaissances en Sciences de la Vie et en Sciences de la Terre. Celles-ci sont dispensées à l' Université Clermont Auvergne, dans le parcours « SVT » de la Licence de Sciences de la vie. Seul ce parcours permet à l'étudiant d'acquérir simultanément les connaissances nécessaires dans les deux domaines disciplinaires de la biologie et de la géologie. De plus, ce parcours offre la possibilité aux étudiants de suivre en L3 des modules de préprofessionnalisation tournés vers le monde de l'éducation, fortement conseillés pour une admission de l'étudiant dans le Master Métiers de l'Enseignement, de l' Éducation et de la Formation, porté par l'INSPE. Ce Master MEEF – second degré dispense la préparation nécessaire à la réussite au concours du CAPES et une formation professionnelle au métier de professeur de collèges et lycées.
L'objectif du DU « SVT » est de proposer à l'étudiant ne disposant pas de la double compétence Sciences de la Vie/Sciences de la Terre un complément de formation d'au moins 300 heures dans la ou les disciplines manquant à son cursus. Les UE proposées sont majoritairement issues du parcours SVT de la Licence Sciences de la Vie de l'UCA.

Organisation de la formation

Le DU est une formation modulaire mise en place par l'UCA, au niveau de l'UFR Biologie.
La délivrance du DU suppose la validation minimum de 300 heures de formation. Le DU permet par ailleurs de suivre des UE complémentaires si besoin, sans validation nécessaire.
Trois « parcours-types » sont proposés dans le DU, personnalisables en fonction du cursus antérieur de l' étudiant. En amont de l'inscription, le choix du parcours de formation sera discuté individuellement avec l' étudiant lors d'un entretien avec le Conseil pédagogique. Ce choix fera l'objet d'un contrat de formation pédagogique approuvé par les 2 parties :

- Parcours 1 : préconisé pour les étudiants provenant de formations type « Biologie cellulaire - Physiologie -Biochimie » et dépourvus de formation en Sciences de la Terre et écologie.
- Parcours 2 : préconisé pour les étudiants provenant de formations type « Biologie des organismes - Écologie » et dépourvus de formation en Sciences de la Terre,
- Parcours 3 : préconisé pour les étudiants provenant de formations type « Sciences de la Terre et de l' univers » et dépourvus de formation en Sciences de la Vie.

400 heures environ de formation en présentiel choisies parmi les UE de la Licence de Sciences de la Vie de l'UCA. Cette formation comprend des stages de terrain en biologie ou en géologie et dans des établissements du second degré (voir tableau des modules(https://biologie.uca.fr/medias/fichier/du-svt-tableau-des-modules-2023-2024_1675146807015-pdf?ID_FICHE=118545&INLINE=FALSE) donné à titre indicatif en attente de validation de la maquette de licence par les conseils centraux de l'UCA).

Modalités d'admission

L'inscription au DU est ouverte à toute personne possédant au moins une licence de sciences de la vie ou de sciences de la Terre ou un diplôme équivalent, et qui a le projet de devenir enseignant de SVT. La formation est accessible à l'issue de l'acceptation du dossier de candidature(https://biologie.uca.fr/medias/fichier/du-svt-dossier-candidature-2024-2025_1709822717674-pdf?ID_FICHE=118545&INLINE=FALSE). L'inscription dans un parcours du DU et aux UE se fait après un entretien obligatoire avec le Conseil pédagogique Suite à cet entretien, un contrat de formation est établi entre l'étudiant et le Conseil pédagogique, en fonction de son cursus antérieur et de ses besoins dans les deux domaines disciplinaires Sciences de la Vie et Sciences de la Terre. Ce contrat spécifie la liste des UE obligatoires et fondamentales que l'étudiant s'engage à suivre et à valider, ainsi que les modules complémentaires à suivre.

Frais d'inscription

Formation initiale : 570 euros
Formation continue : 1170 euros

Lieu d'enseignement

UFR Biologie

Campus Universitaire des Cézeaux

5 impasse Amélie Murat – CS 60026

63178 Aubière

Contact

Responsables de formation

Rémi CADET

remi.cadet@uca.fr

04 73 40 77 16

Nicolas OLIVIER

nicolas.oliviert@uca.fr

04 73 34 67 94

https://biologie.uca.fr/formation/diplome-universitaire(https://biologie.uca.fr/formation/diplome-universitaire)